

COMMUNE DE SOISSONS-SUR-NACEY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2022 **20 heures**

Convocation du 29/06/2022

Le 11 Juillet 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal de SOISSONS-SUR-NACEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Gabriel DELOGE, Maire.

Etaient présents : Gabriel DELOGE, Charles RAMBAUD, Jean-Marc MASLY, Delphine CORBERANT, Florence BIA-JEUNOT, Sébastien DALLAVALLE, Jérôme MORIZOT, Patrice BOU SAADA,

Était Absent Excusé :

Étaient Absents : Michelle BONNE, Francis CULAS, Magali DUPLESSIS.

Secrétaire : Delphine CORBERANT.

TARIFS REPAS DU 13 JUILLET 2022

Les Communes de Soissons-sur-Nacey et Vielverge organisent la Fête Nationale du 14 Juillet 2022.

Un repas est prévu le 13 Juillet 2022 à la Salle des fêtes de Soissons.

Les tarifs du menu ont été fixés comme suit :

- 15€ pour les Adultes,
- 7€ pour les Enfants jusqu'à 10 ans.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, les tarifs proposés ci-dessus.

ACCORD D'UN MANDAT SPECIAL POUR LA STERILISATION DES CHATS

En qualité d' élu municipal, le remboursement des frais de déplacement peut être autorisé dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial selon l'Article R2123-22-1 du CGCT.

Le Conseil Municipal ACCORDE, à l'unanimité, un mandat spécial à Monsieur RAMBAUD Charles pour le remboursement des frais de déplacement pendant la campagne de stérilisation des chats.

CONTRATS ATSEM ET ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire rappelle à l'Assemblée les 2 contrats de travail de Marlène DIDELOT en tant qu'ATSEM pour 23h/semaine et Adjoint Technique pour 1h/semaine, qui arrivent à échéance le 31/08/2022.

Il précise également que des renseignements ont été pris au Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion afin de faire un point sur ses différents contrats et voir les possibilités d'évolution.

Après avoir donné toutes les explications aux membres du Conseil Municipal, il est donc décidé, à l'unanimité, de renouveler les 2 contrats pour 1 an en modifiant la rémunération à compter du 1^{er} Septembre 2022.

VOIRIE COMMUNALE 2023

Le Maire rappelle que la date limite de dépôt des dossiers au titre des Appels à projets « voirie » est fixée au 30 Septembre 2022. Les attributions de subventions auront lieu en Mars 2023 pour l'Appel à projets voirie.

Les travaux de voirie concerneront la Rue de Poiseul pour un montant estimatif de 60 000€ subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet voirie à hauteur de 30%.

.../...

PROPOSITION D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR A PIZZAS

Une proposition d'installation d'un distributeur à pizzas a été faite par le directeur de site du secteur de Dijon pour la Société Les Pizzas Demoniak.

La dernière rencontre fait l'objet du choix de l'emplacement qui a été validé auprès de la direction. Il s'agit de la Place de la Mairie (à côté du tableau d'affichage).

La convention de mise à disposition prévoit une durée de deux ans, renouvelable par accord tacite, à compter de la signature.

La redevance due est annuelle et payable par avance, son montant s'élève à 1 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix Pour, 1 voix Contre et 0 Abstention accepte l'implantation d'un distributeur à pizzas sur la Commune.

INFORMATION SUR LES VENTES DE BOIS

- Vente du 31/05/2022 : Coupe sanitaire dans les Parcelles 10 et 28 pour 26 589€,
- Vente du 21/06/2022 : Coupe éclaircie dans les Parcelles 2, 26 et 19 pour 13 225,20€.

POINT SUR LES TRAVAUX 2022

- Les travaux de voirie concernant l'Impasse des Cerisiers, rue du Moulin, rue de la Clavière, rue de Poiseul et rue de la Velle commenceront début Août 2022.
- Les travaux de rénovation de l'Ecole Maternelle : les 2 demandes de subventions ont été attribuées, la date prévue des travaux de peinture est fixée pendant les vacances de la Toussaint et les volets roulants seront en place à la rentrée.
- Les travaux de rénovation de la toiture de la Salle des fêtes : ils commenceront début Septembre 2022. Le Maire informe des modifications du montant du devis lié à la conjoncture économique et du taux de la subvention de la DETR passant de 40% à 35%. Le reste à charge de la Commune sera de 30 000€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

• DEVIS POUR REMPLACEMENT DES BATTANTS DES 2 CLOCHES

Monsieur le Maire donne lecture du devis reçu de la Société Gradoux pour le remplacement à neuf du battant de la petite cloche avec en variante celui de la grosse cloche.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce devis dans sa totalité pour un montant de 2 544€ TTC.

• FÊTE PATRONALE

La date de la Fête Patronale de la Commune est fixée au Dimanche 04 Septembre 2022.

• ORGANISATIONS DIVERSES

Le 1^{er} Adjoint fait appel aux conseillers pour la pose de panneaux signalétiques et la plantation de divers arbustes d'ornement.

De plus, l'organisation des festivités du 14 Juillet et de la Fête Patronale nécessite une mobilisation des bonnes volontés.

ONF : INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE - EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2023 des coupes réglées des Parcelles 1, 9 et 27, sollicite le report du passage en coupe pour les Parcelles 12, 23, 38 et 39, décide de la vente en bloc et sur pied de la Parcelle 27 et de la vente sur pied des arbres de futaies affouagères des Parcelles 1 et 9.